

0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
Tel : 0468945300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption répartition des charges ALO/SRH

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/11/2023
Réuni le : 01/12/2023
Sous la présidence de : Frederic Albarel
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des charges entre le ALO et le SRH

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des charges : Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les clés de répartition des charges entre le ALO et le SRH.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0